

DÉCISION DU MAIRE

N° 2024 - 136

Approuvant la signature d'un contrat d'acquisition de notices bibliographiques « Références IndexPresse »

Le Maire de la commune de Marcoussis,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.2122-1 et suivants du Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

CONSIDÉRANT que la ville a la nécessité d'accéder à un site d'interrogation de notices bibliographiques pour la médiathèque.

DÉCIDE

ARTICLE 1

Un contrat approuvant la signature d'un contrat d'acquisition de notices bibliographiques avec la société IndexPresse – 19 rue René Thomas, à Grenoble 38000.

ARTICLE 2

La durée du contrat est de 1 an, à partir du 1er juin 2024.

ARTICLE 3

Le montant annuel du contrat est de 500€ HT soit 600€ TTC.

ARTICLE 4

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Monsieur la comptable publique. Les crédits seront inscrits au Budget Ville.



N° 2024 – 136

ARTICLE 5

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 17/07/2024

Le Maire, Olivier Thomas

